

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_2025_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Yannick ROUX

Représentés :

Absents : Jean-Christophe DELPUECH, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - LES SALCES 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune LES SALCES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LES SALCES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 659 538,21

En dépenses à la somme de : 659 538,21

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 608
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 200
014	Atténuations de produits	3 400
042	Section à section	1 152
65	Autres charges de gestion courante	25 057,28
66	Charges financières	19 540
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		212 957,28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 840,28
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	28 491
73	Impôts et taxes	3 540
731	Fiscalité locale	45 600
74	Dotations et participations	68 220
75	Autres produits de gestion courante	25 100
76	Produits financiers	5
77	Produits spécifiques	161
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		212 957,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

0	Hors équipement	9 970
001	Solde d'exécution section investissement	149 001,24
102	Creation Gite	15 000
114	Amenagement Pierrefiche	100 000
121	Création d'un atelier agro-alimenta	20 209,69
123	Voirie Ginestoux 2024 VC 51	12 900
125	Construction d'une réserve incendie	24 500
126	Aménagement du gite et maison des associations	30 000
127	Adressage et signalisation	15 000
128	Amélioration logements communaux	10 000
129	Eglise mise aux normes	10 000
130	Chemin de la Mine	30 000
97	Maison des Associations	20 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		446 580,93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	50 229,35
040	Section à section	1 152
102	Creation Gite	45 777,2
123	Voirie Ginestoux 2024 VC 51	1 413
125	Construction d'une réserve incendie	16 160
97	Maison des Associations	331 849,38

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		446 580,93
------------------------------------	--	------------

ADOPTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le 10 avril 2025
pour extrait certifié conforme
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214801870-DE_2025_017-DE

AGEDI

DE_2025_017